Les différents tarifs de cotisations 2022-2023

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Quelle cotisation ? | Pour qui ? | Combien ? Quoi ? |
| Pleine | Tout Animé ou encadrant Guide . | 49,25 ¤/pers. |
| Familiale  2 personnes | Deux membres inscrits chez Les Guides (ou un membre inscrit chez Les Guides et un autre chez Les Scouts) et vivant sous le même toit (frères, sœurs, parents, couple, etc.).  **Démarche :** le signaler dans SCRIBe. | 39 ¤/pers. |
| Familiale  3 personnes et plus | Même raisonnement que le tarif Familiale 2 personnes à partir de trois membres inscrits.  **Démarche :** le signaler dans SCRIBe. | 33 ¤/pers. |
| Sociale | Pour les enfants et les Unités socialement et/ou financiè- rement défavorisés.  **Démarche :** si ni l’Unité ni la Région ne peuvent intervenir, envoie, avant le 15 décembre, une demande de cotisation sociale au Carrick. | 5 ¤/pers.\* |
| Personne-ressource | Toute personne qui participe régulièrement aux activités de l’Unité ou de la Région qu’elle soutient doit payer une cotisation équivalente au montant de l’assurance.  Ceux qui sont déjà assurés par une autre fédération (Les Scouts, Scouts en Gidsen Vlaanderen, FOS, SGP) ne doivent pas repayer une cotisation Guide. | 15 ¤/pers. |
| Tardive | Chaque membre qui s’inscrit après le 1er avril. | 15 ¤/pers. |
| Intendant,invité | Tous les intendants et invités sauf ceux qui sont déjà assurés par une autre fédération (Les Scouts, Scouts en Gidsen Vlaanderen, FOS, SGP) ou un autre Groupe Guide.  **Démarche :** les inscrire dans SCRIBe. | 15 ¤/pers. |
| Toute personne inscrite à la Route | **Démarche :** nous signaler leur présence via SCRIBe. | 15 ¤/pers. |
| Animateur breveté | Tous les Animateurs brevetés par un organisme recon- nu par la Fédération Wallonie-Bruxelles (pas les Staffs d’Unité, ni les Cadres). Les brevetés suite à une assimi- lation ne sont pas concernés par cette réduction.  **Démarche :** vérifie si le brevet de l’Animateur concerné est mentionné sur sa fiche dans SCRIBe. Si le brevet est autre que Guide, envoie à [formation@guides.be](mailto:formation@guides.be) une copie de celui-ci. | Réduction de  5 ¤/pers. sur la  cotisation. |

\*La facturation des cotisations sociales ne se fait pas nominativement, mais se répercute sur l’ensemble des coti- sations de l’Unité, en remplaçant d’abord les cotisations Familiales 3, Familiales 2 et ainsi de suite.